

maintenant !

- Extrait du registre des délibérations
Commission « Environnement, urbanisme et logement »

Conseil municipal du 29 mars 2017
Séance du 10 mars 2017

14 Quartier du Moulin – Remembrement foncier - Cession de parcelles sises rue Jean-Baptiste Carpeaux au profit de la SA HLM du département de l'Oise

Etaient présents les membres inscrits au tableau :

■ Le Maire :

Monsieur Jean-Claude VILLEMAIN

■ Maires-adjointes & Maires-adjoints :

MM CABARET, LEMAIRE, BOUADDI, Mmes GUENDOUZE, CARLIER, M. BELMHAND, Mmes FOURRIER-CESBRON, LAMBRE, M. ABBADI.

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme DUHIN, MM ASSAMTI, N'DIAYE, ATAKAYA, MARTIN, Mme MOUSSATEN, BARBETTE, MM DEME, AKABLI, LELONG, Mmes MEHADJI, LEHNER, M. BOULHAMANE Mmes MAUPIN, M'BAYE-DIAO, M. RIFI SAIDI, Mme SOKOLONSKI, M. SERTAIN, Mme DUCHATELLE, MM LAMOUREUX, NATANSON.

Etaient absents excusés et représentés les membres inscrits au tableau

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

Mme CAPON	Pouvoir à :	M. LEMAIRE
Mme JAJAN	Pouvoir à :	M. DEME
Mme FAZAL	Pouvoir à :	M. BOUADDI
Mme SAVAS	Pouvoir à :	Mme CARLIER
M. BOUKHACHBA	Pouvoir à :	M. ASSAMTI
M. MONTES	Pouvoir à :	Mme LEHNER
M. FREMINE	Pouvoir à :	M. BOULHAMANE
M. FACCHINI	Pouvoir à :	M. NATANSON

■ Conseillères municipales & conseillers municipaux :

- Nombre de conseillers devant composer le conseil municipal :	39
- Nombre de conseillers en exercice :	39
- Nombre de conseillers absents non représentés :	0
- Nombre de conseillers présents et de conseillers représentés :	39

■ Rapport de présentation :

Monsieur Brahim BELMHAND, maire-adjoint, expose :

Dans le cadre d'un remembrement foncier, la Ville envisage la cession à l'euro symbolique au profit de la SA HLM du département de l'Oise d'emprises de terrains sises rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil afin de permettre à cet organisme de mettre en œuvre son programme de résidentialisation des abords de ses immeubles d'habitations et ainsi requalifier le secteur par des aménagements paysagers.

Par délibération en date du 12 décembre 2016, ces terrains ont été déclassés du domaine public communal en vue de cette cession. Ces parcelles, cadastrées section AO n°1018 pour 369 m² et AO n°1019 pour 413 m², sont identifiées en teinte jaune au plan de division ci-annexé.

Par courrier en date du 18 janvier 2017, la Ville a sollicité l'avis de France Domaine sur ce projet de cession à l'euro symbolique des parcelles évaluées à 3 euros le m².

Aucune réponse de France Domaine n'est parvenue à la Ville dans le délai d'un mois. Aussi, conformément à l'article L1311-12 du code général des collectivités territoriales, l'avis de France Domaine est réputé donné.

Aussi, il vous est proposé d'accepter la cession de ces parcelles dans ces conditions et d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié correspondant.

Vous êtes appelés à voter.

maintenant !

■ Le conseil municipal :

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,
Vu les crédits inscrits au budget de la Ville,
Vu la délibération du conseil municipal en date du 12 décembre 2016,
Vu la saisine de France Domaine en date du 18 janvier 2017,
Vu les plans ci-annexés,
Vu l'avis de la commission « Environnement, urbanisme et logement » en date du 10 mars 2017,
Entendu le rapport de présentation,

■ Vote ordinaire :

Votants : 39 Pour : 39 Contre : 0 Abstention : 0

■ Décide à l'unanimité :

Article 1^{er} : d'autoriser la cession par la Ville à l'euro symbolique au profit de la SA HLM du département de l'Oise des parcelles sises rue Jean-Baptiste Carpeaux à Creil cadastrées section AO n°1018 pour 369 m² et AO n°1019 pour 413 m².

Article 2 : d'autoriser monsieur le Maire ou son représentant à signer l'acte notarié à intervenir par devant l'Office Notarial de Creil ainsi que tous les documents y afférents.

Article 3 : d'imputer la recette correspondante sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la Ville, compte AA/020/7788.

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif d'Amiens sis 14 rue Lemerchier à Amiens (80000) dans un délai de deux (2) mois à compter de la date à laquelle elle est devenue exécutoire.

Date d'affichage : **30 MARS 2017**

Accusé réception de la Sous Préfecture de Senlis :

Jean-Claude VILLEMAIN

DOCUMENT CERTIFIÉ EXÉCUTOIRE

après dépôt en sous-préfecture le 06/04/17...

et publication ou notification le 06/04/17...

affiché le 30/03/17...

CREIL, le 06/04/2017

Maire de Creil
Conseiller Départemental de l'Oise



Pour le Maire et par délégation
Le Directeur Général des Services Techniques
Jacques VILMONT